



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 29 MARS 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D24 - Budget primitif 2018 - Budget annexe Assainissement

Date de convocation : 23 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Médéric DIRAISON, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Jacques CARDET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Gaëlle TANGUY	donne pouvoir à	Natacha MICHEL
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

**N° 24 - BUDGET PRIMITIF 2018 -
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	45 900,00 €	Résultat reporté 2017	645 330,36 €
Frais divers de gestion	10,00 €		
Charges financières	23 960,00 €	Produit de la surtaxe	260 000,00 €
Charges exceptionnelles	618,36 €	Amortissement subvention	31 900,00 €
Amortissements et provisions	192 725,00 €	Prime pour épuration	22 000,00 €
Virement à la section d'investissement	696 027,00 €	Produits divers de gestion	10,00 €
Total	959 240,36 €	Total	959 240,36 €
Investissement			
Crédits reportés 2017	2 247,82 €	Reprise du résultat 2017	286 226,79 €
Remboursement capital	57 005,97 €	Amortissement	182 422,00 €
Amortissement des subventions	31 900,00 €	Virement de la section de fonctionnement	696 027,00 €
Travaux	1 073 522,00 €		
Total	1 164 675,79 €	Total	1 164 675,79 €
Total général	2 123 916,15 €	Total général	2 123 916,15 €

En fonctionnement : le montant de la surtaxe est de : 0.65 € le mètre cube.

- Les dépenses comprennent : les charges à caractère général : études et prestations pour 30 000 €, les assurances pour 3 200 €, les honoraires et divers pour 4 000 €, les annonces et insertions pour 1 100 € et les taxes foncières pour 7 600 € ; les charges financières pour 23 960 € ; les charges exceptionnelles pour 618,36 €, les dotations aux amortissements pour 182 422 € de la provision pour emprunt à risque pour 10 303 €, les frais divers de gestion pour 10 € et le virement à la section d'investissement pour 696 027 €.
- Les recettes se composent de la reprise de l'excédent 2017 d'un montant de 645 330,36€, du produit de la surtaxe pour 260 000 €, de la prime pour épuration d'un montant de 22 000 €, des amortissements des subventions transférées pour 31 900 € et du produit de gestion courante pour 10 €.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180329-
2018_03_D24-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 avril 2018
Affiché le 4 avril 2018

En investissement :

- Les dépenses, outre les crédits reportés concernant les travaux de l'opération en cours pour un montant de 2 247,82 €, les crédits nouveaux concernant le remboursement du capital de la dette pour 57 005,97€, l'amortissement des subventions transférées pour 31 900 € et les travaux pour un montant global de 1 073 522 € concernant les réseaux divers pour 73 522 €, les travaux à la station d'épuration pour 100 000 €, les travaux de réseaux de la cité du Point du jour pour 250 000 € ainsi que la création de réseaux secteur Voyer pour 650 000 €.
- Les recettes sont composées de la reprise du résultat 2017 d'un montant de 286 226,79 €, du virement de la section de fonctionnement pour 696 027 € et des amortissements pour 182 422 €.

L'encours de la dette s'élève à 539 974,27 € au 1^{er} janvier 2018 et comprend trois emprunts classés selon les critères de la charte GISSLER comme suit :

- Pour 138 450 € soit 25,64 % de l'encours de la dette en : 1 – Taux fixe simple ou taux variable simple – A – Indices euros.
- Pour 401 524,27 € soit 74,36 % de l'encours de la dette en : 3 – Ecarts d'indices zones euros – E – Multiplicateur jusqu'à 5.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
 - o En dépenses et en recettes 1 164 675,79 €
- **Section de fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 959 240,36 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (28)**

Pour : 21

Contre : 7

Abstentions : 1

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180329-
2018_03_D24-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 avril 2018
Affiché le 4 avril 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.